

COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 17 OCTOBRE 2012

POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CHS-CT

L'administration n'est toujours pas en mesure de remettre tous les documents de travail dans les délais réglementaires. Certains documents sont remis en séance. Les Organisations Syndicales ont toutefois examiné tous les points pour ne pas reporter des décisions urgentes aux calendes grecques.

Les O.S. dénoncent des moyens inadaptés qui engendrent une gestion calamiteuse : Il est par exemple quasiment impossible de savoir où en sont les actions votées, depuis qu'elles sont suivies dans CHORUS.

Le rôle du CHS ne se limite pas au suivi du budget qui lui est alloué. Il s'étend au suivi des registres santé et sécurité au travail, des accidents de service, des fiches de signalement, des comptes rendus des exercices d'évacuation, des rapports et comptes rendus de visites de l'ISST et du MP ainsi que des visites de site. En outre, le CHS émet son avis sur le DUERP, fait le point sur la médecine de prévention, les études ergonomiques et les projets immobiliers. Il suit aussi les actions de formation et les enquêtes sur les conditions de travail.

Il reste donc à conforter la règle de quatre CHS annuels, six groupes de travail préparatoires à ces CHS et un minimum de deux visites de site par semestre.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le nombre de Déclarations d'Accident du Travail croît exponentiellement. Pour FO, cette progression importante reflète bien l'état de dégradation avancée des services. Les O.S. ont une nouvelle fois dénoncé le mépris porté aux agents dont les conditions de travail dépassent de plus en plus largement la limite du supportable.

REALISATIONS EN COURS

Cette réunion du CHS a abouti au vote de financements divers dont :

- 16.551 € pour la mise en conformité électrique de petits postes
- 20.000 € pour l'achat de 41 batteries pour blocs secours.
- 24.000 € pour la sécurisation de la terrasse en toiture CFP Fougères
- 9.084 € d'achat de matériel préconisé par le médecin de prévention
- 1.400 € pour la création d'un sas isolant porte sud de la Trésorerie de Chartres.
- 6.000 € pour le remplacement de revêtement de sol Flotex sinistré au Service de la Fiscalité Immobilière (Magenta)
- 7.909 € pour la pose de barrières iso-phoniques au CFP de St-Malo
- 7.202 € pour la formation à la manipulation des extincteurs, 3827 € en stages d'habilitation électrique, 19.567 € de risques routiers, 1.914 € de sauveteur secouriste du travail...
- 5.980 € pour la formation aux appels sortants présenté par l'INSEE (entériné suite aux explications rationnelles de son Directeur Régional).
- Enfin, FO a obtenu le cofinancement avec l'administration d'une douche en zone pc de secours en cas d'alerte poudre au Centre d'Encaissement de Rennes (devis 5.400 €) pour 2.700 € avec l'engagement de l'administration de réaliser la même opération au Centre d'Encaissement des Amendes en 2013.

RAPPORT ANNUEL DU MEDECIN DE PREVENTION

Dans son rapport sur l'année 2011, le médecin a rappelé que, non seulement sa présence est indispensable lors des études ergonomiques, mais qu'elles devraient être réglementairement effectuées sous sa direction, citant les textes à cet égard.

Il a présenté l'évolution des pathologies constatées. Il en ressort une progression exponentielle des troubles psychosociaux liés au travail : 17% des pathologies en 2009, 24% en 2010 puis 41% en 2011 !

Cela conforte FO dans son constat que les agents, attachés à un service public de qualité, n'arrivent plus à exercer sereinement leurs tâches qui, quoi qu'en dise l'administration, se multiplient et se complexifient à outrance, ne laissant pour seul choix qu'une mise à l'écart, voire un abandon, de pans entiers de missions citoyennes.

Le médecin du travail a déploré qu'il se passe jusqu'à une année avant que son ordonnance d'équipement de poste de travail aboutisse. L'administration a répondu que les matériels prêtés n'étaient pas toujours restitués et a invoqué par ailleurs les lourdeurs liées aux circuits d'engagement et de réalisation des dépenses, de délai de livraison d'un produit spécifique.

Une motion a été votée contre l'implantation des équipements de guichet « chartés » dans les halls des SIP qui ne peuvent, outre les anomalies de conception indiquées, correspondre aux attentes des agents selon les spécificités des sites.

Les O.S. ont voté aussi à l'unanimité le maintien de tous les sites de consultation médicale du département. Fermer ces sites reviendrait à éloigner les agents des médecins de prévention pourrait les dissuader de les consulter. Le CHSCT a émis le souhait que les moyens soient donnés pour équiper les sites de Redon, Fougères et Montfort des matériels nécessaires au bon déroulement des consultations sur ces sites.

CONCLUSION

Il se confirme que la multiplicité des administrations représentées et l'éventail des thèmes abordés sont incompatibles avec un bon fonctionnement de cette instance.

Les moyens accordés au CHSCT ne sont pas à la hauteur des prérogatives qui lui ont été attribuées.

Par exemple, FO se satisfait que le poste de médecin de prévention du Morbihan soit maintenant pourvu et que l'intérim assuré par celui de l'Ille et Vilaine cesse donc. Mais les médecins de prévention et l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail sont-ils assez nombreux pour assurer les multiples missions qui leur sont dévolues : visites médicales, réunions d'études ergonomiques, animations régionales et parfois inter régionales?

L'administration reconnaît elle-même qu'il faut prendre ses marques dans cette structure récente, qu'il est très difficile de concilier les agendas des divers intervenants dans cette instance.

Pour FO, l'une des solutions serait de gérer au moins à six mois les agendas des quatre réunions plénières annuelles, le planning des groupes de travail (CHSGT) étant quant à lui plus aisé à organiser. Ceci permettrait une gestion plus rationnelle donc plus efficace des instances et, consécutivement, des engagements budgétaires plus rapides.

Cette longue réunion a abouti au vote de mesures qui résoudront des problèmes de santé, hygiène et sécurité dans les services. Une toute dernière réunion de CHS est programmée le 12 novembre pour examen de derniers financements d'actions 2012.

D'ores et déjà, vos représentants FO en CHS-CT vous rappellent qu'il est primordial de continuer à leur faire remonter vos revendications en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, ce dernier point devant faire l'objet de toute notre attention.